

Cette dette, il est vrai, avait été contractée en grande partie pour des travaux publics d'une immense utilité pour les deux provinces, et susceptibles de rapporter par la suite de très forts revenus ; mais entrepris sans discernement et sans ressources suffisantes, les ouvrages avaient dû être discontinués. Or le Haut-Canada n'ayant dans ses limites aucun port de mer, ne pouvait augmenter son revenu par l'imposition de droits de douane ; et quant aux taxes directes, la population était éparsée sur une trop vaste étendue de territoire pour qu'il fût possible d'y songer. La ressource des emprunts était épuisée. Comme la mère-patrie tenait beaucoup à obtenir l'assentiment du Haut-Canada au projet d'union des deux provinces, elle comprit qu'il fallait d'abord tirer cette intéressante colonie de la situation précaire où elle se trouvait.

Le gouvernement impérial trouva l'homme de la circonstance dans un des membres mêmes du Cabinet anglais, l'honorable Ch.-Edward Poulett Thomson, alors Président du Bureau de Commerce (*President of the Board of Trade*).

M. Poulett Thomson était le troisième fils de John Poulett Thomson, chef d'une maison de commerce établie depuis longtemps à Londres et qui faisait en même temps de grandes affaires avec la Russie. Il était né le 13 septembre 1799. En 1815, à l'âge de 16 ans, il était entré dans la maison de commerce de son père et avait commencé par aller passer deux années à Saint-Petersbourg. Revenu à Londres, il se distingua comme marchand et prit bientôt goût à la politique. Dès 1826, il réussit à se faire élire membre de la chambre des Communes, pour le comté de Dover, après une contestation qui lui coûta plus de trois mille louis. D'abord assez silencieux, il commença au bout de quelques années à prendre part aux délibérations, et ses discours sur les questions fiscales et de politique commerciale attirèrent l'attention. En 1830, il entra dans le ministère du comte Grey, en qualité de vice-président du Bureau de Com-

même année, il estime à £56,837 stg l'intérêt annuel payable sur sa dette par le Haut-Canada, et à £4,753 l'intérêt payable par le Bas-Canada. Le revenu annuel du Haut-Canada est estimé à £122,520 et celui du Bas à £150,140. (*Parliamentary Papers, House of Commons, 1841. 2^d Sess. Vol. 3.*)

Suivant un état publié par ordre de l'Assemblée législative (*Journal de l'Assemblée législative, 1857, App. 26*), la dette publique du Haut-Canada était, le 10 février 1841, de £1,206,833-5s-5d courant, et celle du Bas-Canada, de £123,675-0s-0d. Ce rapport établit aussi qu'il y avait, à l'époque de l'Union, £17,433-19s-0d dans la caisse du Haut-Canada, et £15,722-4s-5d dans celle du Bas.